

**FICHE D'INSCRIPTION
VILLAGE DES ARTISANS 2025**

Nom de l'Association/Patente :

Nom du responsable :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Description du produit (s) à exposer :

Type de stand souhaité : (Cochez la case correspondante)

- ☐ Bijoux
☐ Textile
☐ Produits artisanaux
☐ Vannerie
☐ Massage
☐ Tatouage
☐ Restauration
☐ Autre (précisez) : _____

Documents à fournir :

1. Copie de l'enregistrement de l'association/entreprise
2. Description détaillée des produits exposés

3. Photos des produits (facultatif mais recommandé)
4. Assurance responsabilité civile (le cas échéant)
5. Récépissé d'immatriculation à la Chambre de Commerce ou tout autre document valide attestant de la fabrication locale des produits

Règles à respecter :

1. **Produits locaux uniquement** : Les produits exposés doivent être fabriqués à Tahiti ou dans les îles de la Polynésie française, et respecter l'étiquette "Made in Tahiti".
2. **Embellissement du stand** : Embellir/décorer mon espace de végétaux et proposer des ateliers durant la période d'exposition.
3. **Installation et désinstallation** : L'installation des stands se fera le jeudi 09 avril 2025, à 8h00. La désinstallation doit être effectuée à la fin de l'événement, sans laisser de déchets.
4. **Hygiène et sécurité** : Chaque exposant est responsable de l'hygiène de son stand et doit veiller à ce que ses produits soient présentés de manière sécuritaire. Les produits doivent être conformes aux normes locales de sécurité.
5. **Respect des espaces** : Les stands doivent rester dans les limites de leur espace attribué. Aucun objet ne doit empiéter sur les allées ou l'espace public.
6. **Comportement respectueux** : Il est impératif de maintenir un comportement respectueux envers les autres exposants, les visiteurs et le personnel du village des artisans.
7. **Vente** : Toute vente de produits non enregistrés ou non déclarés au préalable est interdite.
8. **Assurance** : Chaque exposant est responsable de ses biens et doit souscrire à une assurance couvrant tout dommage ou vol de ses produits.

Fait à Punaauia, le

Signature du demandeur :

Important : L'inscription sera validée uniquement après réception de tous les documents requis et si le dossier est accepté. Une confirmation vous sera envoyée par mail.